

Rapport d'Orientations Budgétaires 2025



PREAMBULE

La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les intercommunalités disposant d'une commune de plus de 3 500 habitants.

Plus récemment, l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Ainsi, les collectivités territoriales sont soumises à de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière. Le rapport d'orientations budgétaires (ROB) présente et détaille les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi qu'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses.

Outre ce changement juridique, le DOB a toujours vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année d'exercice du budget à venir tout en précisant certains points particuliers comme la gestion de la dette ou les grandes dépenses/recettes en fonctionnement et en investissement.

Ces documents seront rendus publics afin de permettre à tout citoyen de connaître l'état exact des finances de la commune. Cet état des lieux est restitué en conseil municipal plusieurs fois par an : débat d'orientation budgétaire, présentation du budget, présentation du compte de gestion, présentation du compte administratif, délibérations modificatives du budget, etc.

Sommaire

PARTIE I : Éléments de contexte international et national

I – Le contexte global

- A. Le contexte mondial
- B. Le contexte national

II - Les principales mesures relatives aux collectivités locales

II – La situation financière de la commune

III – La projection sur 2025

PARTIE II : Les orientations du budget primitif 2025 : Budget Principal

I – Le budget de fonctionnement

A – Les dépenses de fonctionnement

- 1) Les orientations en dépenses de fonctionnement
- 2) Tableau de synthèse : des dépenses de fonctionnement maîtrisées

B – Les recettes de fonctionnement

- C. La fiscalité
- D. Les recettes liées aux dotations et aux compensations
- E. Les recettes liées à la tarification des services au public
- F. Tableau de synthèse : des recettes en faible augmentation provenant de la fiscalité locale et de la fréquentation des services publics

D – Une épargne maintenue

II – Le budget investissement

A – Les dépenses d'investissement

B – Les recettes d'investissement : le financement du PPI

C – Le tableau prévisionnel d'équilibre général du budget

III – État de la dette

A – Structure de la dette

B – Encours de la dette à fin décembre 2025

C – Annuité de la dette

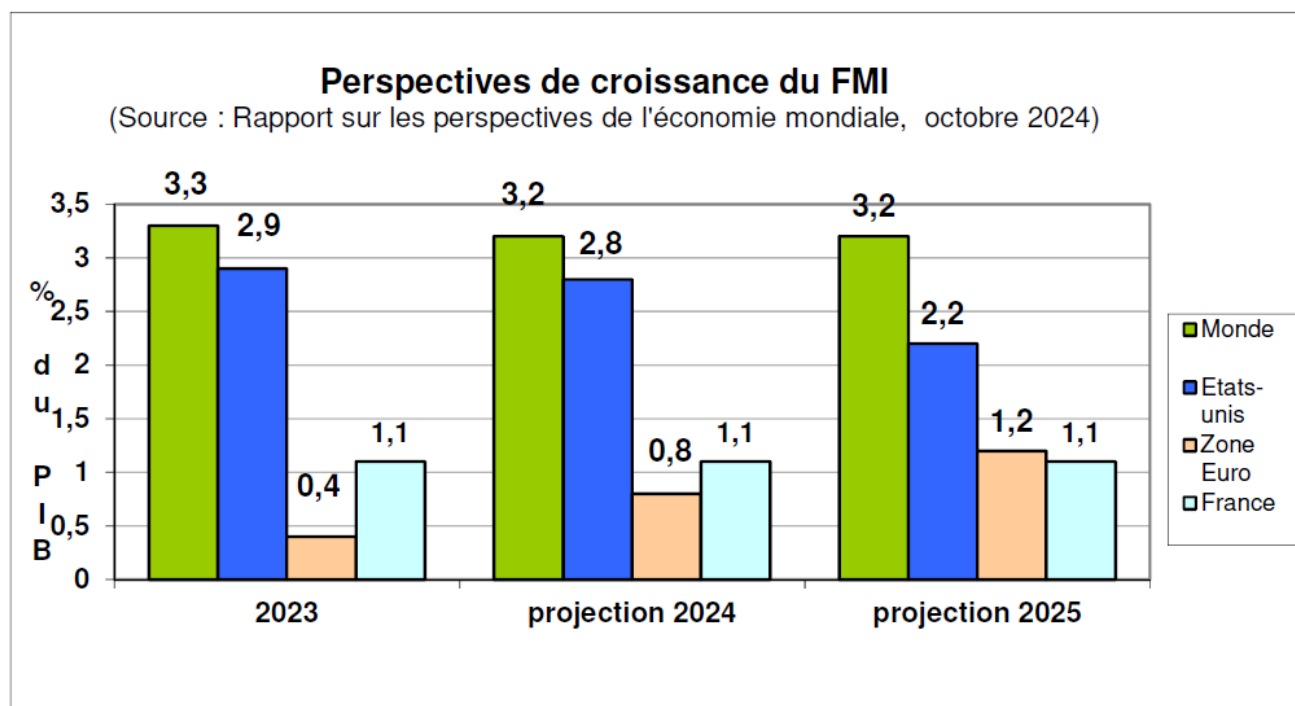
PARTIE III : Le Budget Annexe « Lotissement Le Clos des Genêts »

PARTIE IV : Le Budget Annexe Espace Villepreux

Conclusion

PARTIE I : Éléments de contexte international et national

A – Contexte mondial : Une croissance mondiale encore faible



A l'instar des derniers exercices, cette préparation budgétaire 2025 s'inscrit dans un environnement complexe et d'une grande instabilité.

Malgré la guerre en Ukraine, des conditions financières durcies et la montée des tensions géopolitiques, l'économie mondiale continue de résister.

Le Fonds monétaire international (FMI) s'attend à ce que la croissance économique mondiale reste stable prévoyant une **croissance du PIB mondial d'environ 3,2% par an en 2024 et 2025**.

La bataille mondiale contre l'inflation a été remportée, même si des pressions sur les prix persistent dans certains pays. Après avoir culminé à 9,4 % en glissement annuel au troisième trimestre de 2022, les taux d'inflation globale devraient à présent s'établir à 3,5 % d'ici la fin de 2025, en dessous du niveau moyen de 3,6 % enregistré entre 2000 et 2019.

En dépit de cette baisse de l'inflation, les risques de dégradation se multiplient et dominent actuellement les perspectives mondiales : une escalade des conflits régionaux, un maintien trop prolongé d'une politique monétaire restrictive, une possible résurgence de la volatilité des marchés financiers avec des conséquences défavorables sur les marchés de la dette, et le recours toujours grandissant à des mesures protectionnistes.

Les économies mondiales demeurent contrastées, malgré ce recul de l'inflation et la baisse des taux d'intérêt engagée dans de nombreux pays. Tout comme les années précédentes, **les économies américaine et indienne continuent de porter l'activité économique mondiale**, tandis que les économies européenne et chinoise se retrouvent en difficulté et font l'objet de plans de relance.

Pour la Chine, le FMI prévoit une croissance de son économie de 4,8 % en 2024, et 4,5 % en 2025. La Chine fait face à la crise du marché immobilier, une faible consommation et une augmentation de la dette publique malgré de nombreux plans de relance. Une impulsion budgétaire est prévue pour relancer l'économie et contrer l'impact d'une augmentation attendue des droits de douane américains sur les importations chinoises. Pour autant, l'Asie contribuera aussi fortement à la croissance mondiale en 2025.

Au niveau de la zone euro, une croissance plus lente

En ce qui concerne l'économie européenne, malgré une inflation moins importante, elle reste au bord de la récession, avec une croissance attendue à environ 1 % en raison de l'impact de la guerre en Ukraine, des prix élevés de l'énergie et de sa dépendance à la Chine, elle-même en difficulté.

La Commission européenne a révisé à la baisse les prévisions de croissance de la zone euro avec un produit intérieur brut (PIB) de 0,8 % en 2024 (contre 1,2 % au printemps). Une **reprise est attendue en 2025, avec une croissance prévue de 1,2 %**. Elle prévient toutefois que les risques à la baisse des prévisions sont devenus plus importants liés aux tensions géopolitiques et à une augmentation des mesures protectionnistes.

Pour tenter de relancer l'économie de la zone euro, la Banque centrale européenne (BCE) a commencé à abaisser ses taux d'intérêt avant la Réserve fédérale américaine (Fed).

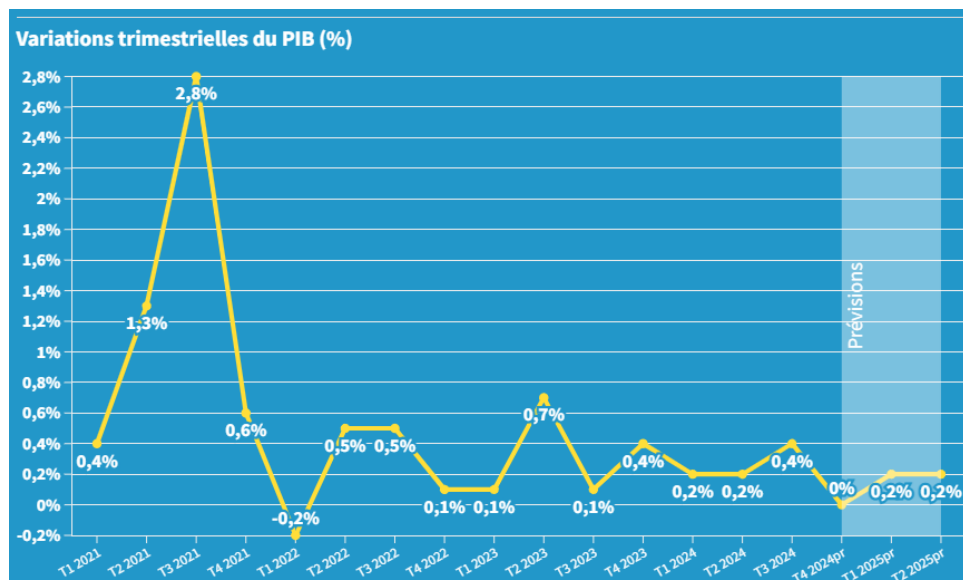
Après une période marquée par des restrictions budgétaires liées à la pandémie de Covid-19. L'Europe s'apprête en 2025 à marquer un retour significatif à une discipline budgétaire stricte, les pays étant contraints de réduire leur dépense publique pour assurer la stabilité économique. Cependant, les économistes s'interrogent sur l'impact économique et l'avenir des politiques de soutien que provoquerait un retour des règles budgétaires intervenant à un moment de faible croissance, exacerbée par des événements mondiaux, pouvant engendrer des droits de douane additionnels sur les biens européens.

La France, 1^{ère} économie de la zone euro, est menacée de récession avec une baisse de la production industrielle affaiblie par la crise énergétique et confrontée à la concurrence chinoise dans les secteurs automobiles et technologiques. L'effondrement récent de la coalition gouvernementale a encore intensifié l'incertitude politique, freinant davantage les investissements.

B- Le contexte national : un contexte morose pour l'économie française

Dans un environnement économique morose, les prévisions macro-économiques du projet de Loi de finances (PLF) tablent sur une **croissance limitée à + 0,9 % en 2025**

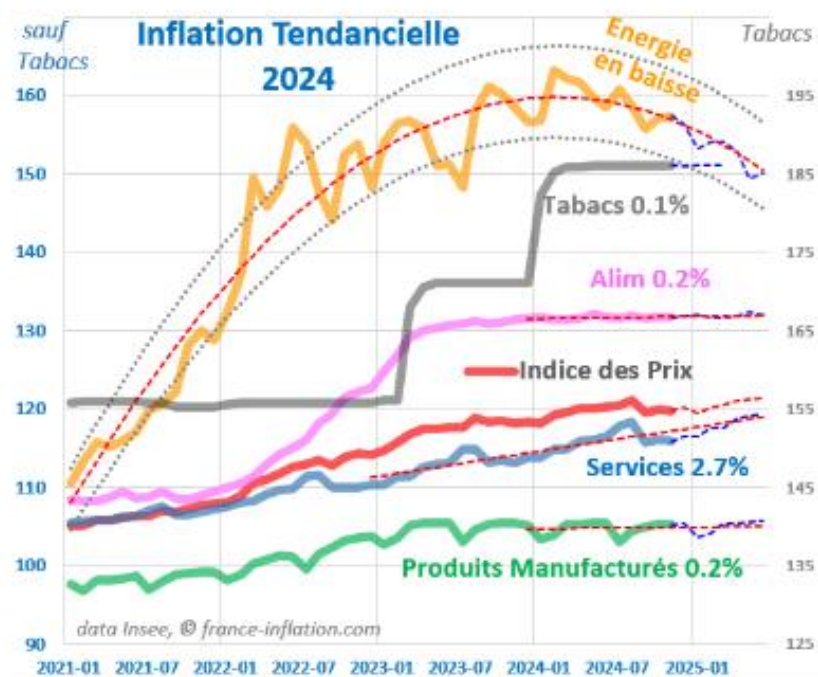
Evolution du PIB en France



L'inflation, qui avait atteint des niveaux élevés en 2022-2023 en raison de la flambée des prix de l'énergie devrait continuer à ralentir. Le Haut Conseil des Finances Publiques table sur une inflation de 2 % en moyenne pour 2024, puis **de 1,4 % en 2025** et 1,6 % en 2026. Cette baisse serait due à une diminution des prix de l'énergie et une stabilisation des produits alimentaires et manufacturés. En revanche, les prix des services seraient en hausse en lien avec la dynamique des salaires.

Cependant, cette accalmie ne profite pas pleinement à la consommation.

En effet, dans ce contexte d'incertitude politique et budgétaire doublé de tensions géopolitiques croissantes, la demande intérieure, moteur de l'économie française est en panne. Les ménages restent soucieux d'épargner et reportent leurs achats importants. Les dépenses des ménages ne suffisent pas à compenser la faiblesse des investissements.



La loi de finances prévoit de réduire le **déficit public à 5,1% du produit intérieur brut (PIB)** en 2025, après 6,1% en 2024. Avec une prévision de croissance établie à 0,9 %, l'amélioration du solde s'expliquerait principalement par la rigueur budgétaire du PLF 2025 du gouvernement Bayrou.

I – Les principales mesures relatives aux collectivités locales

La loi de finances pour 2025, pas encore votée au moment de l'écriture de ce document, **ne prévoit pas de réforme d'ampleur** pour les Communes mais elle procède toutefois à quelques changements impactant les finances locales. Le Budget primitif, voté fin mars, prendra en compte la totalité des mesures du PLF 2025.

CREATION D'UN FOND DE RESERVE

Le « Fonds de réserve » représente 1 milliard d'euros de prélèvement étendu à plus de 2000 collectivités. Ainsi, la somme prélevée en 2025 aura vocation à alimenter un fonds de réserve, qui lui-même abondera plusieurs fonds de péréquation : le FPIC, le fonds départemental de répartition des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), et le fonds de solidarité régionale. Pour St Aubin, la contribution devrait être de l'ordre de 59 000€.

TAXES FONCIERES

En matière de fiscalité foncière, le glissement de l'IPCH (Indice des Prix à la Consommation Harmonisé) de novembre 2023 à novembre 2024 est constaté à hauteur de **1,7 %**, annonçant une revalorisation d'autant pour les Valeurs locatives cadastrales après 3,9% en 2024 et 7,1% en 2023.

Des nouvelles exonérations de TFPB peuvent être décidées par les communes dans le cadre de rénovations énergétiques sous certaines conditions.

Le chantier de l'actualisation de ces VLC (valeur locative cadastrale) est quant à lui repoussé après 2026.

BAISSE DU « FOND VERT »

Le fonds vert (soutien aux investissements en faveur de la transition écologique) est prévu en légère baisse en 2025. Parmi les priorités, la rénovation des écoles avec un objectif de 40 000 établissements scolaires rénovés en 10 ans. **Nous avons sollicité ce fond en 2023 pour l'école Molière.**

LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)

Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) devrait rester globalement stable.

BAISSE DU FCTVA

Le fonds de compensation pour la TVA ne baissera qu'à partir de 2026, pour les dépenses d'investissement 2025. Pour ce faire, le taux applicable pour calculer le remboursement passera de 16,404 % du montant TTC des dépenses éligibles à 14,85 %, soit une perte de 9,5 % des recettes de FCTVA.

LE BUDGET VERT

C'est une des mesures phares de la politique financière de l'Etat vis-à-vis des collectivités territoriales : elle introduit un état annexé au budget primitif et au compte administratif visant à mesurer l'impact des dépenses d'investissement de la collectivité pour la transition écologique. Le 1^{er} état budget vert sera annexé à notre Compte Administratif 2024.

AUGMENTATION DES TAUX DE COTISATION DES FONCTIONNAIRES

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale prévoit d'augmenter le taux de cotisation des employeurs territoriaux à la CNRACL de 3 points par an pendant 4 ans. Pour la Commune, cela représentera un surcoût annuel de 50 000 €. A cela s'ajoute l'augmentation de 1 point de la cotisation URSSAF (+ 17 000 €).

II – La situation financière de la commune

Afin d'éclairer le débat sur les orientations budgétaires 2025, il convient de porter un regard sur l'évolution de la structure budgétaire de la collectivité au travers d'une rétrospective des quatre derniers exercices budgétaires.

Le budget des collectivités locales s'articule autour d'un indicateur financier de référence, **l'épargne brute**. Cette dernière est la résultante d'un excédent dégagé en section de fonctionnement. L'Epargne nette correspondant à l'Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette, détermine la capacité de financement de nos investissements.

L'ensemble des résultats et données financières relatives à 2024 peut encore faire l'objet de modifications avant la clôture comptable définitive de l'exercice. Il s'agit donc d'estimations et de résultats prévisionnels.

2.1 - La chaîne de l'épargne :

En euros

	2021	2022	2023	Prév CA 2024
- Recettes réelles de fonctionnement	9 528 112	10 329 971	10 845 672	11 269 660
- Dép. réelles de fonctionnement	7 746 964	8 398 905	8 942 642	9 486 204
= Epargne de gestion	1 781 148	1 931 066	1 903 030	1 783 456
- Intérêts	-285 250	-278 187	-244 864	--234 412
= Epargne Brute	1 495 898	1 652 879	1 658 168	1 549 044
- Remboursement du capital	-463 000	-472 715	-451 897	-352 612
= Epargne Nette	1 032 898	1 180 164	1 206 269	1 196 432

	2021	2022	2023	Prév CA 2024
Epargne nette	1 032 898	1 180 164	1 206 269	1 196 432
+ Recettes d'Inv (fonds propres) hors Emprunt	1 365 687	1 349 550	1 641 695	1 962 024
= Total Financement de l'inv	2 398 585	2 529 714	2 847 964	3 158 456
- Dépenses d'inv. hs dette	1 188 784	814 094	2 212 831	1 964 907
= Besoin de financement (si -)	1 209 801	1 715 620	635 133	1 193 549
+ EMPRUNT	400 000	0	0	0
= Variation E.G.C.	1 609 801	1 715 620	635 133	1 193 549

	2021	2022	2023	Prév CA 2024
Excédent Global de Clôture/ FdR (K€)	1 149 904	1 335 770	1 289 816	1 176 402

III – La projection sur 2025

Dans la continuité du travail déjà engagé, les objectifs fixés pour l'année 2025 resteront dans la lignée des budgets précédents :

- Poursuivre la **maîtrise de nos dépenses** pour absorber
 - L'augmentation du coût du travail induit par les décisions gouvernementales
 - L'inflation sur les matières premières (restauration collective ...) et les contrats de prestations de services tout en améliorant la **qualité de nos services aux administrés (délivrance des CNI-Passeports, ouverture d'une Maison France Services, etc)**
- **Optimiser nos recettes** pour dégager de l'épargne ou autofinancement et continuer à **investir** dans la rénovation de notre patrimoine communal
- **Contenir l'endettement**

Les **lignes directrices du budget 2025** s'articulent autour de 4 grandes orientations :

1. **En matière fiscale : pas d'augmentation des taux d'imposition ;**
2. **Sur le terrain des dépenses :**
 - Une baisse (hors augmentations exceptionnelles) des charges à caractère général et des charges de gestion courante
 - Une quasi-stabilisation des charges de personnel malgré les coûts issus des évolutions réglementaires
 - Une maîtrise des charges financières
3. **En matière d'endettement :** limitation de l'encours de dette en lien avec l'évolution de notre capacité de désendettement et recours à l'emprunt en 2026 pour le financement de la rénovation de la salle Ronsard et de l'école Molière ;
4. **Sur le terrain de l'investissement :** la priorité est donnée à la poursuite des opérations de maintien en état, de rénovation ou de mises aux normes de notre patrimoine ainsi qu'à 2 chantiers majeurs du mandat (rénovation/agrandissement de la Salle Ronsard - rénovation de l'Ecole Molière).

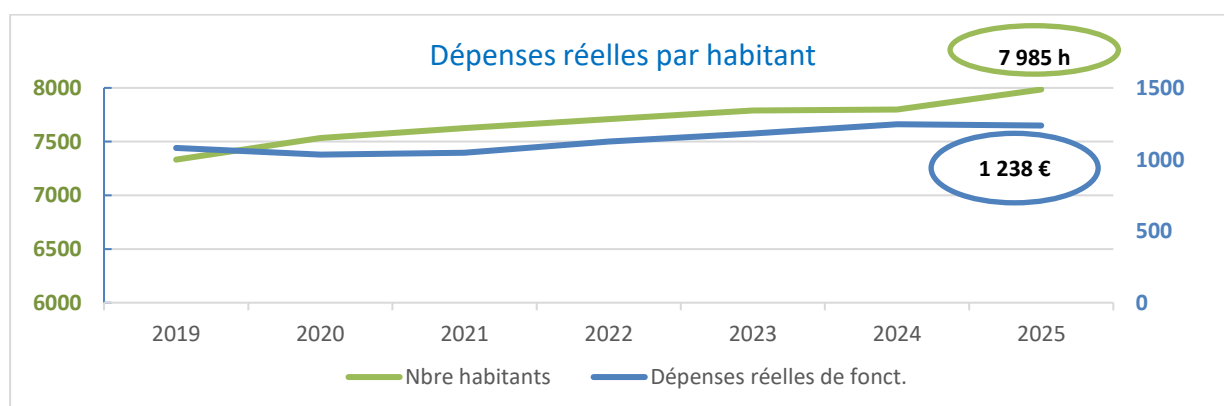
Ces éléments de contexte étant rappelés, il est désormais possible de détailler les grandes orientations du budget primitif 2025.

PARTIE II : Les orientations du budget primitif 2025 : Budget Principal

Cette partie présentera classiquement les orientations pour la section de fonctionnement (I) puis d'investissement (II) en dépenses comme en recettes avant de finir sur la partie réservée à la dette (III).

I – Le budget de fonctionnement

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Prév.2025
DRF	7 923 805	7 793 747	7 975 300	8 677 232	9 203 109	9 720 615	9 890 000
RRF	9 286 793	9 276 153	9 529 856	10 559 060	11 005 023	11 354 047	11 560 000
Population	7 332	7 533	7 626	7 709	7 789	7799	7 985
DRF/hab	1 081 €	1 034 €	1 046 €	1 125 €	1 182 €	1 246	1 238



A – Les dépenses de fonctionnement

1) Les orientations en dépenses de fonctionnement

En 2024, **les charges à caractère général (011)** ont pesé 24 % du total des dépenses réelles de fonctionnement.

L'évolution de ce poste dépend de plusieurs facteurs : variations du prix des fluides, des denrées, des actualisations des contrats de prestations de service.

Des efforts ont été entrepris par la Collectivité grâce à un travail spécifique réalisé par tous les Services afin de maîtriser ses dépenses courantes et dépenser « mieux » sans altérer les services proposés à la population.

La situation économique nationale (inflation...) et les prévisions pour 2025 impacteront toutefois ce chapitre, principalement sur les postes suivants :

- Révision annuelle des contrats de prestations de service et maintenance
- Alimentation (prix produits + loi EGALIM)

L'évolution de ces dépenses devrait représenter un surcoût de l'ordre de 100 000 € sur le chapitre 011.

En 2024, **les charges du personnel (012)** ont représenté 52% des dépenses réelles de fonctionnement.

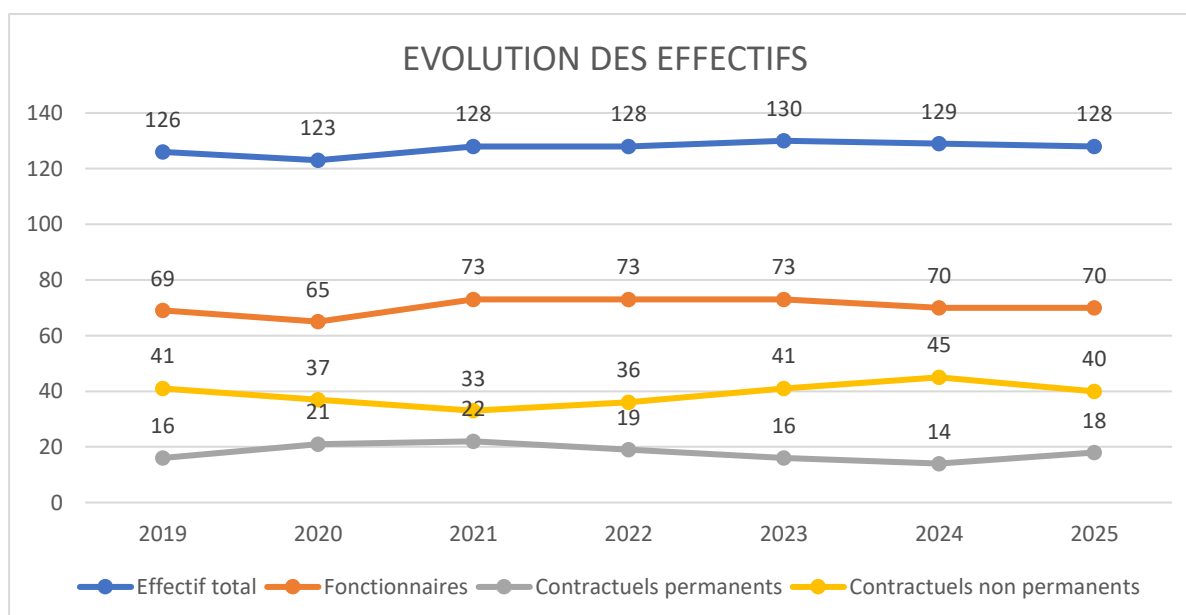
Pour 2025, les charges de personnel devraient être quasi stables malgré les mesures gouvernementales précisées ci-dessous :

- Suppression de la Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat (GIPA) à compter du 1er janvier 2025
- Hausse de 3 points/an de la cotisation employeur à la CNRACL (Caisse nationale de retraite des agents des collectivités territoriales) sur une période de 4 ans (+ 50 000€)
- Hausse de 1 point de la cotisation URSSAF (+ 17 000€)

Auxquels s'ajoutent :

- Le Plan de titularisation pluriannuel
- Les effets de la composante Glissement Vieillesse et Technicité
- L'optimisation des effectifs

Grâce à une gestion rigoureuse des effectifs et de l'organisation du travail, ces évolutions ne devraient représenter que 70 000 € de charges supplémentaires (équivalent hausses URSSAF ET CNRACL)

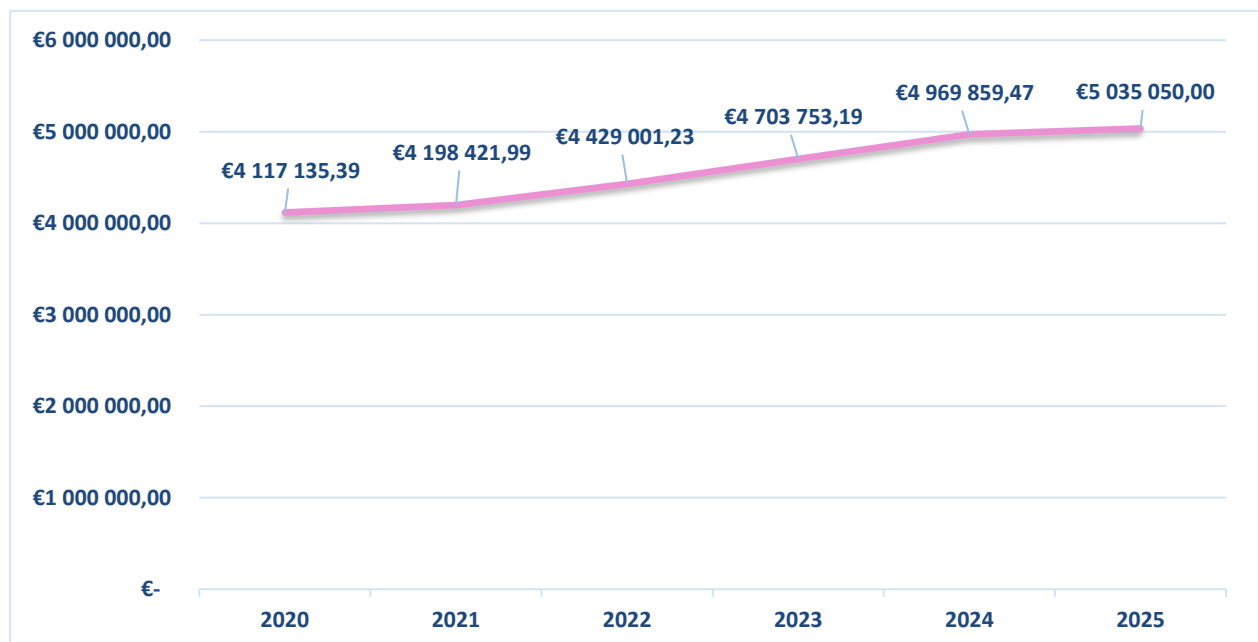


On constate une relative stabilité du nombre d'agents.

Par ailleurs, la commune a mis en place une politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) :

- Recrutement par voie de mutation de fonctionnaire dans le cadre de renforcement de services
- Mise en place d'un plan pluriannuel de pérennisation des emplois.

Evolution du chapitre 012 dans sa globalité :



Le chapitre 014, atténuation de produits, devrait fortement évoluer en 2025 :

- Le nouveau dispositif « Fond de réserve » devrait impacter ce chapitre à hauteur de + 59 000 €
- Reversement de la loi SRU : 191 000 € en 2024 contre 132 000€ en 2023. Chiffre 2025 non connu à ce jour mais estimé constant dans nos prévisions
- L'attribution de compensation de fonctionnement versée à Bordeaux Métropole sera majorée de 4 847€, s'élevant ainsi à 1 517 968 € en 2025
- Le FPIC, devrait être quasiment identique à 2024 (37 307 €).

Au chapitre 65, le montant des subventions versées aux associations sera en légère augmentation par rapport au budget primitif 2024, soit autour de 95 000 €.

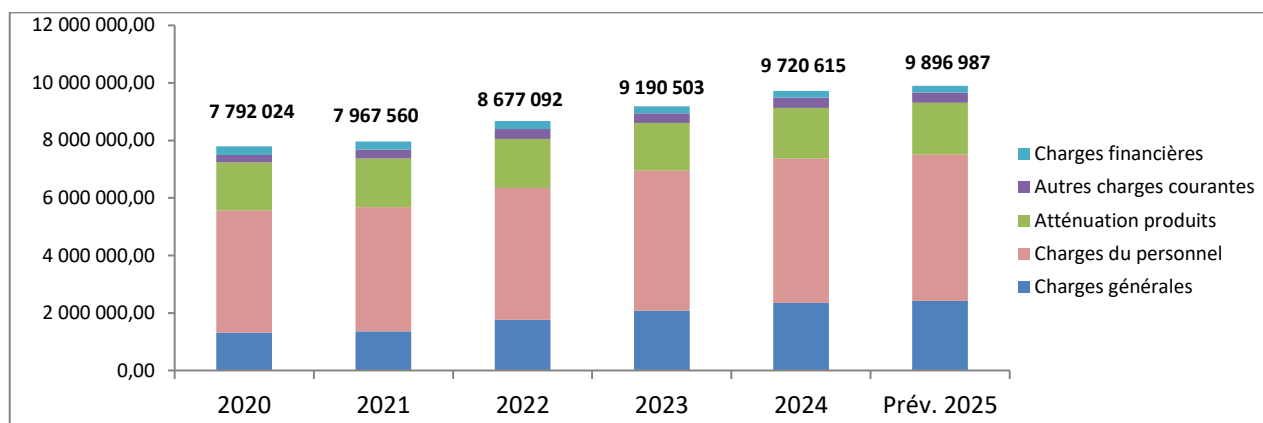
Ce chapitre budgétaire porte également les subventions d'équilibre des budgets du CCAS (100 000€) et de l'Espace Villepreux (15 000 €).

Les charges financières (chapitre 66) continuent à diminuer depuis 2019.

De plus, trois emprunts ont été soldés au 31/12/2023.

Le montant des intérêts d'emprunts s'élèvera à 229 312 € en 2025, contre 239 497 € en 2024.

2) Synthèse : des dépenses de fonctionnement qui augmentent peu



La synthèse ci-dessus résume, en rétrospective 2020, l'impact de nos choix de gestion rigoureuse sur cette section, qui devrait très peu évoluer, de l'ordre de 170 000 € en 2025.

Ces chiffres résultent d'une volonté pour la commune de continuer à proposer un ensemble de services aux administrés adapté à leurs besoins.

B – Les recettes de fonctionnement

Afin de maintenir notre capacité d'autofinancement et le niveau de services pour nos administrés, les recettes sont adaptées au contexte économique et politique incertain.

1) La fiscalité

La fiscalité locale est notre principale source de recettes et représente plus de 78 % de nos RRF (Recettes Réelles de Fonctionnement).

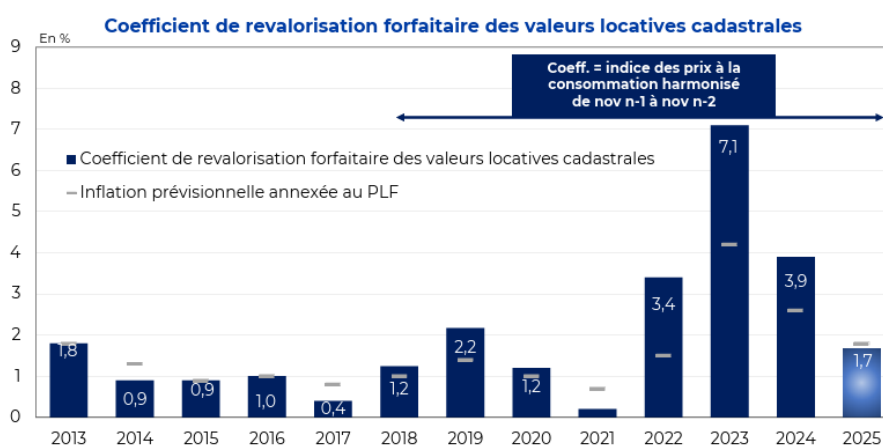
Dispositif de compensation de la suppression progressive de la Taxe d'Habitation

Ce dispositif de compensation par l'Etat devrait permettre cette année encore, une compensation quasi-totale de la suppression de la taxe d'habitation.

Evolution des bases

La dynamique du produit de la fiscalité locale s'explique par les variations nominales des bases d'imposition prévues par les Lois de Finances ainsi que par les nouvelles constructions.

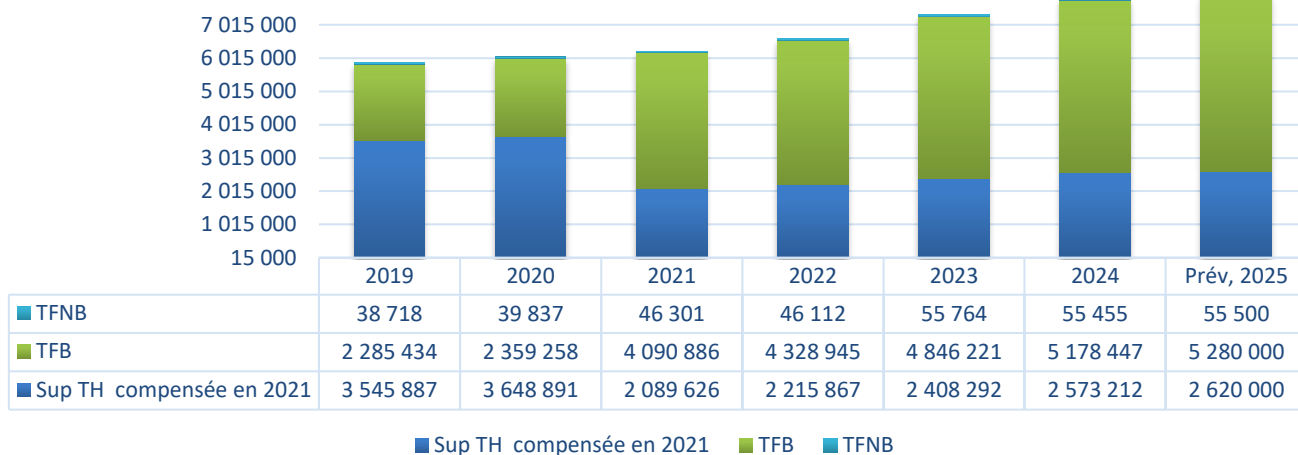
Le PLF 2025 prévoit une évolution des bases d'imposition de 1.7%, un taux plus faible qu'en 2024 (3.9%), qui s'explique par le ralentissement de l'inflation.



Evolution des taux :

En 2025, stabilité des taux de taxes locales.

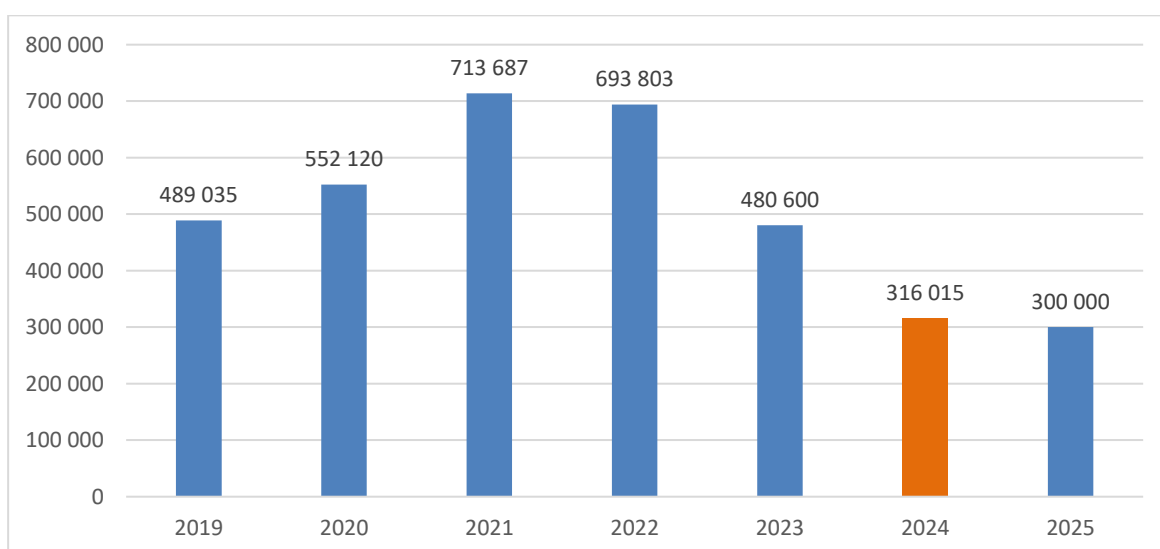
Evolution du produit des taxes directes locales



Dans un contexte de crise immobilière, **le produit de la taxe additionnelle sur les droits de mutation** a continué de baisser avec des recettes de 316 000 € en 2024, contre plus de 690 000 € en 2022 et 480 600 € en 2023.

La prudence sera de mise en 2025, avec une prévision de recettes attendues identiques à 2024 soit, de l'ordre de 300 000 €.

Evolution de la taxe additionnelle aux droits de mutations



Taxes sur l'électricité

Les taxes locales sur l'électricité devenues TICFE en 2024 devraient rester stables en 2025, autour de 190 000€.

2) Les recettes liées aux dotations et aux compensations

En 2024, les dotations représentaient 8 % des recettes réelles de fonctionnement comme en 2023.

La DGF représentait la somme de 118 800 euros en 2023 contre 830 160 € en 2012.

Elle devrait se stabiliser en 2025 à hauteur de 120 00 €

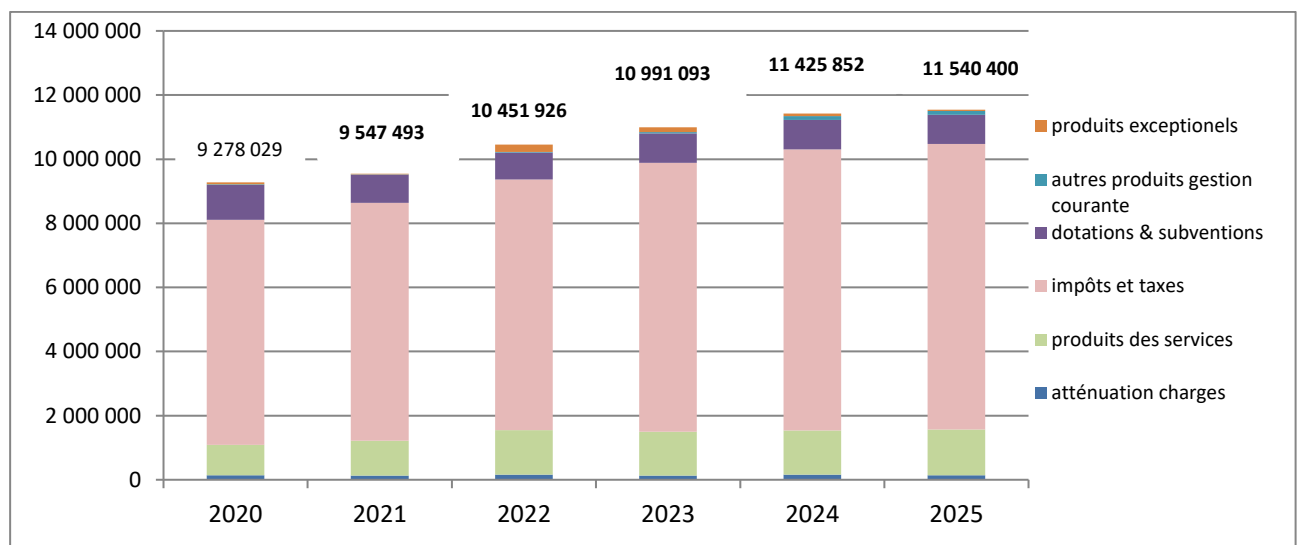
En 2024, la **dotation de solidarité rurale (DSR)**, et la **dotation de solidarité métropolitaine (DSM)** devraient être sensiblement identiques à 2024.

Les **recettes CAF et MSA** liées aux services Petite Enfance/Enfance/Jeunesse ont représenté 606 400 € en 2024. La négociation de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF, a apporté une stabilisation de recettes en 2023 et 2024. La prévision 2025 sera sensiblement identique aux recettes perçues en 2024.

Les recettes liées à la tarification des services au public

Les tarifs municipaux seront revalorisés comme les années précédentes, en mai/juin avec des évolutions ciblées reflétant la réalité des coûts.

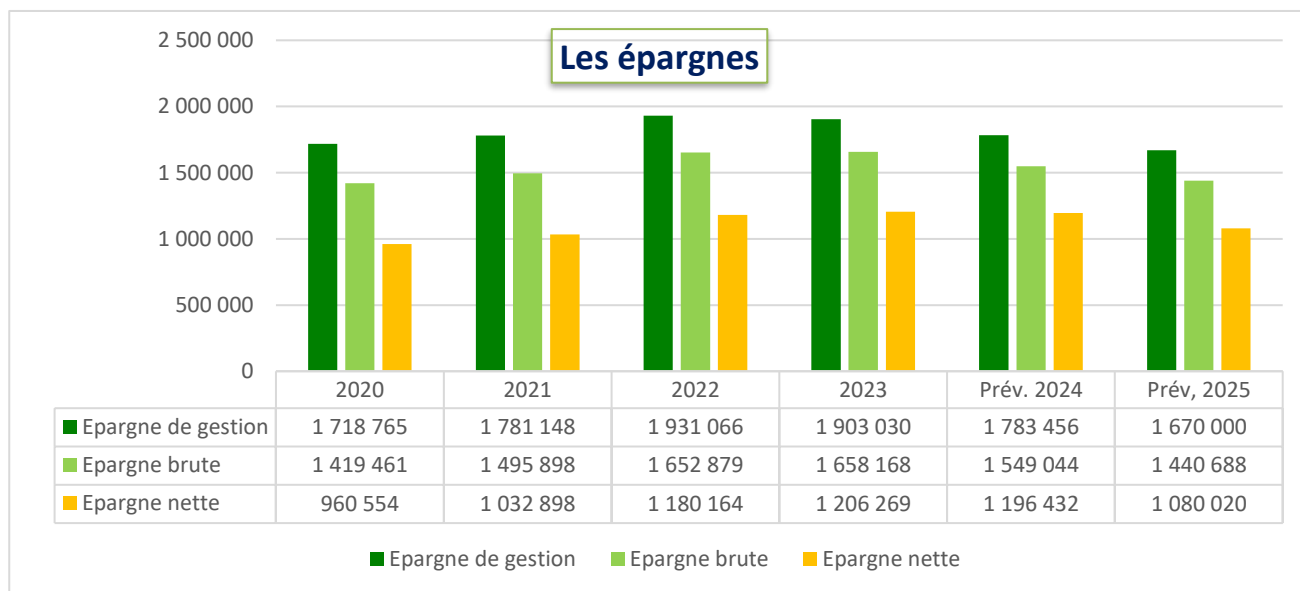
3) Synthèse : des recettes globales en légère augmentation avec un ralentissement de la dynamique de la fiscalité locale



C – Une épargne maintenue

Au regard des comptes administratifs respectifs sur la période 2018-2024 et des projections 2025, la trajectoire financière se stabilise et reste saine malgré un contexte de plus en plus contraint.

L'autofinancement dégagé permet toujours de faire face au remboursement du capital de la dette d'emprunt et d'entreprendre des projets d'investissement.



II – Le budget d'investissement : le PPI 2025 – 2026

A – Les dépenses d'investissement

Programme d'équipement en euros constants		
	2025	2026
Libellé projets :		
Extension/réhabilitation Ronsard (AP/CP)	250 000,00	1 650 000,00
Matériel	120 000,00	120 000,00
Gros travaux patrimoine (hors EP)	300 000,00	300 000,00
Eclairage Public	80 000,00	80 000,00
Ecoles	10 000,00	10 000,00
Rénovation Ecole Molière (AP/CP)	250 000,00	1 850 000,00
Budget participatif	30 000,00	30 000,00
Rénovation façades extérieures église (solde)	120 000,00	
Rénovation Alarmes/Intrusion	90 000,00	
Rénovation toiture grange de Villepreux	95 000,00	
Rénovation des avant-toits Villepreux	150 000,00	
Création d'une charpente couverture Pétanque	65 000,00	
Création d'un Pumptrack	107 000,00	
Rénovation toiture salle René Escarret	150 000,00	
Réfection peintures extérieures école Jean de la Fontaine	40 000,00	
Acquisition terrains ou immobilier	15 000,00	15 000,00
Attribution compensation Bx Métropole	149 200,00	150 000,00
Travaux en régie	20 000,00	20 000,00
Total	2 041 200,00	4 225 000,00

L'année 2025 portera les **travaux d'investissement** suivants :

- La fin des travaux de rénovation des façades de l'Eglise
- La rénovation de la toiture de la Grange de Villepreux
- La rénovation des avant-toits et des descentes d'eaux pluviales de l'Espace Villepreux
- La création d'une charpente couverture du Club House de Pétanque
- La rénovation de la toiture de la salle René Escarret
- La réfection des peintures extérieures de l'école Jean de la Fontaine
- La création d'un Pumptrack
- La rénovation du système alarme/intrusion
- Une enveloppe dédiée au programme d'entretien annuel des bâtiments communaux

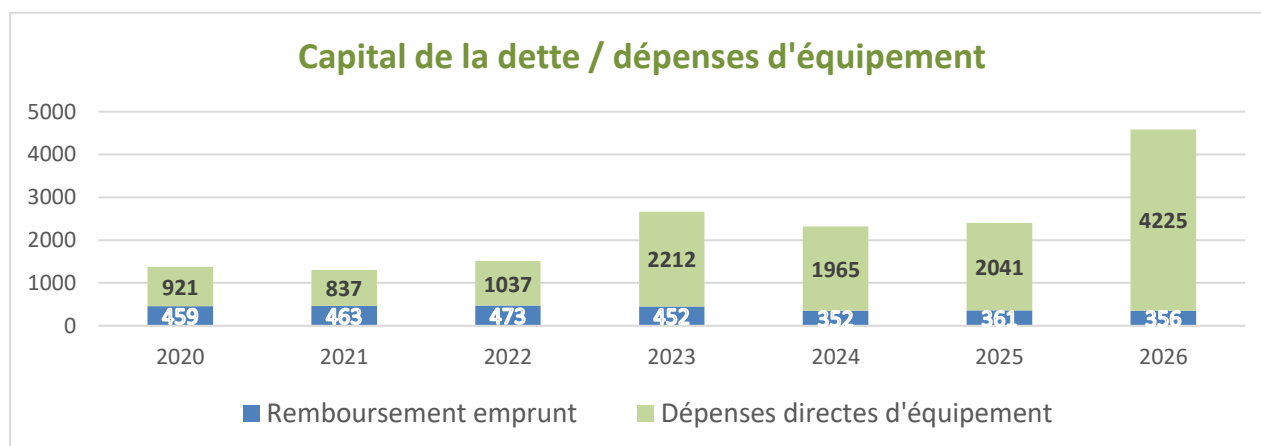
Ainsi que **deux grands projets du mandat** sur les exercices 2025 et 2026 :

- La rénovation et l'agrandissement de la Salle Ronsard
- La rénovation énergétique de l'école Molière

A ces travaux, nous rajouterons l'acquisition d'équipements liés au fonctionnement des services.

Il convient d'indiquer que les montants et les phasages sont des estimations qui seront ajustées au fur et à mesure de l'avancée de l'exercice budgétaire et des marchés publics.

Ainsi, le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) continuera d'évoluer jusqu'au vote du BP de chaque année.



L'attribution de compensation d'investissement liée à la mutualisation des services avec Bordeaux Métropole est estimée à **149 205 €** pour la commune au titre de l'exercice 2025.

B – Les recettes d'investissement : le financement du PPI

Le financement des dépenses d'investissement se fera en limitant le montant de l'emprunt principalement grâce :

- A l'autofinancement net dégagé par la maîtrise du budget de fonctionnement
- Au FCTVA estimé au prorata des dépenses effectivement payées en 2024 (322 000 €)
- A la recherche de nouvelles subventions
- A la cession de notre matériel.

C – Le tableau prévisionnel d'équilibre général du budget

Tableau d'équilibre général du budget		
(Mouvements réels)		
	2024	2025
Recettes réelles de fonctionnement	11 269 660	11 560 000
Dépenses réelles de fonctionnement hors frais financiers	9 486 204	9 890 000
Epargne de gestion	1 783 456	1 670 000
Intérêts de la dette	234 412	229 312
CAF/épargne brute	1 549 044	1 440 688
Remboursement du capital	352 612	360 668
Autofinancement net/ épargne nette	1 196 432	1 080 020
Recettes d'investissement (subventions)	131 559	850 000
Financement propre disponible	1 830 465	1 930 020
Dépenses d'équipement	1 964 907	2 041 200
Besoin de financement	1 193 549	1 818 840
Résultat en fin d'exercice	1 176 402	1 047 017
Fonds de roulement	2 566 813	2 223 419
<i>= résultats de l'exercice + résultats reportés</i>		
Dette au 31/12/N	7 047 613	6 686 945
Dette existante	7 047 613	6 686 945
Ratios	2024	2025
Stock dette au 31/12/N	7 047 613	6 686 945
Capacité de désendettement	4,8 ans	4,6 ans
Taux d'épargne brute	13,7%	12,5%
Taux d'épargne net	10,6%	9,3%
Taux d'endettement	62,5%	57,8%
Financement des équipts par l'emprunt	0,0%	0,0%
Autofinancement des équipements	76,0%	91,0%
Fonds de roulement en nb de jours	97 j	81 j
Population de Saint Aubin de Médoc	7 799	7 985
Dépenses d'équipement/habitant	251,9	255,6
Encours de la dette/habitant	903,7	837,4
Annuité/habitant	76,0	73,9

III – Etat de la dette

A – Structure de la dette

La majorité de notre dette est structurée d’emprunts à taux fixes.

Enfin, l’effet des actions menées sur la dette se traduit de la manière suivante :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours au 31/12	8 846 727	8 324 877	7 852 162	7 400 265	7 047 653	6 686 985
Capital payé sur la période	458 907	462 944	472 716	451 897	352 612	360 668
Intérêts payés sur la période	299 303	286 573	270 429	254 194	240 514	229 312

Il n’est pas envisagé en 2025, le recours à un nouvel emprunt.

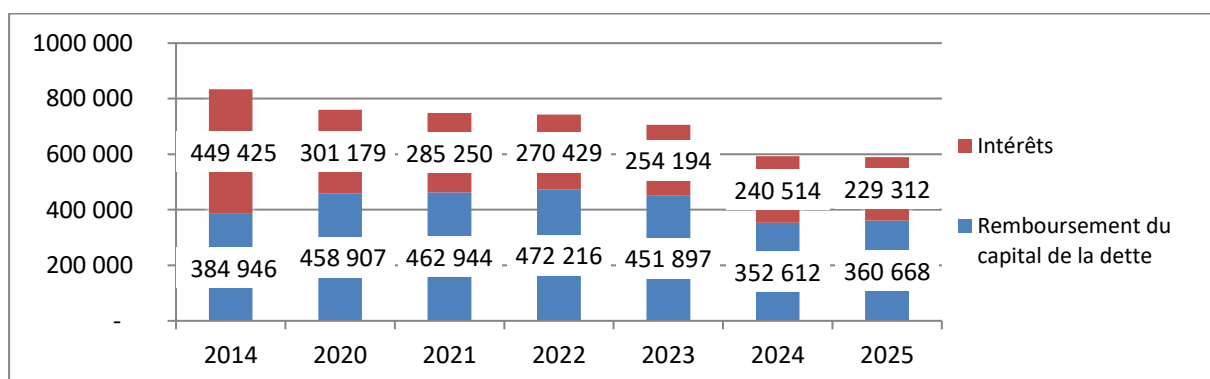
B – En cours de la dette

Au 31/12/2025, l’encours de dette sera de 6 686 985 €.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Capacité de désendettement (En année) CRD/EB	6.12	5.66	4.68	5.1	4.8	4.6

C – Annuité de la dette

L’annuité de la dette est composée du montant des intérêts des emprunts et du montant du remboursement en capital. L’addition de ces deux montants permet de mesurer le poids exact de la dette à long terme et moyen terme pour les collectivités.



Ainsi, entre 2014 et 2025, tout en contractant de nouveaux emprunts sur cette période, l’annuité de la dette est passée de 834 371 € à 589 180 €. La dette est donc maîtrisée.

PARTIE III : Le Budget Annexe Lotissement « Le Clos des Genêts »

La Commune a délibéré en 2023 pour la création au 1^{er} janvier 2024 d'un budget annexe de comptabilité de stocks afin d'intégrer les opérations d'aménagement et la vente des trois terrains à bâtir (Le Clos des genêts).

En 2024, une avance d'un montant de 60 000 €, du budget principal au budget annexe, a été prévue en amont des ventes de terrains afin de prendre en compte les travaux d'aménagement.

Les difficultés administratives pour la viabilisation des terrains ralentissent le projet et l'avance versée en 2024 sera suffisante.

PARTIE IV : Le Budget Annexe Espace Villepreux

Présentation du bilan d'activités

Les recettes liées aux locations de bureaux se maintiennent en 2024 à 82 000€

Le cumul facturé des activités clients séminaires sur l'année 2024 s'établit à près de 105 000€ à comparer aux 98 000€ de 2023.

Après une baisse d'activités en 2020 et 2021 due à la pandémie, l'activité séminaires et formations a nettement repris pour atteindre des niveaux comparables à l'avant COVID.

En 2024, l'Espace Villepreux a tenu son budget de fonctionnement et d'investissement :

- Dépenses de fonctionnement : 174 026 €
- Recettes de fonctionnement : 186 496 €
- Dépenses d'investissement : 2 560€
- Recettes d'investissement : 2 947 €

Orientations pour 2025

Pour 2025 l'activité séminaires/locations salles devrait encore pouvoir progresser légèrement à hauteur de 110 à 120 000€ et les recettes de location de bureaux seront actualisées à 85 000€.

Concernant les investissements, seules les opérations directement liées à l'activité commerciale (de l'ordre de 3000 €) seront imputées sur ce budget.

Conclusion du Rapport d'Orientations Budgétaires

Dans un **contexte économique et politique incertain**, avec des décisions gouvernementales impactant nos dépenses de fonctionnement prévisionnelles, notre budget 2025 sera sous le signe de la sobriété, avec une évolution des dépenses comme des recettes en net ralentissement par rapport aux dernières années.

Cela se fera par une **maîtrise accrue de nos dépenses de fonctionnement**, tant sur les charges à caractère général que sur le volet charges de personnel.

Malgré cela, nous continuerons en 2025 à maintenir la **qualité de services à nos administrés** et à engager notre **plan d'investissement** pour rénover notre patrimoine municipal, **notamment l'école Molière et la salle Ronsard**.